Restore Traitement Huile Moteur

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

MSDS Version: E05.00 Date d'émission: 13/08/2013 Blend Version: 8

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Restore Traitement Huile Moteur
Code du produit : S00264

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Additif pour huile.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

RESTORE FRANCE
BP 138 - 18 Résidence Flandre
FRANCE
T +33 3 20 89 80 - F +33 3 20 45 97
www.restore.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Centre Anti-Poison de Nancy - tel : 00 33 (0)3 83 32 36 36

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	(n° CAS)112-34-5 (Numéro CE)203-961-6 (Numéro index)603-096-00-8 (N° REACH)01-2119475104-44	1 - 2,5	Xi; R36
4-méthyl-2-pentanol	(n° CAS)108-11-2 (Numéro CE)203-551-7 (Numéro index)603-008-00-8 (N° REACH)01-2119473979-13	1 - 2,5	R10 Xi; R36/37/38
Cyclohexanone	(n° CAS)108-94-1 (Numéro CE)203-631-1 (Numéro index)606-010-00-7 (N° REACH)01-2119453616-35	1 - 2,5	R10 Xn; R20

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques

4-méthyl-2-pentanol	(n° CAS)108-11-2 (Numéro CE)203-551-7 (Numéro index)603-008-00-8 (N° REACH)01-2119473979-13	(25 =< C) Xi;R37

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	(n° CAS)112-34-5 (Numéro CE)203-961-6 (Numéro index)603-096-00-8 (N° REACH)01-2119475104-44	1 - 2,5	Eye Irrit. 2, H319
4-méthyl-2-pentanol	(n° CAS)108-11-2 (Numéro CE)203-551-7 (Numéro index)603-008-00-8 (N° REACH)01-2119473979-13	1 - 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
Cyclohexanone	(n° CAS)108-94-1 (Numéro CE)203-631-1 (Numéro index)606-010-00-7 (N° REACH)01-2119453616-35	1 - 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
4-méthyl-2-pentanol	(n° CAS)108-11-2 (Numéro CE)203-551-7 (Numéro index)603-008-00-8 (N° REACH)01-2119473979-13	(25 =< C) STOT SE 3, H335

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles resp.: position semi-assise. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime(ne pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, lui éviter tout effort physique. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé etv se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne pas faire vomir. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse AFFF. Poudre BC.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Combustible.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	: Lunettes de protection. Gants.
Procédures d'urgence	: Délimiter la zone de danger. Boucher les parties souterraines. Fuite importante/en milieu confiné: AR à air comprimé. Nettoyer les vêtements contaminés.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute propagation dans les égouts. Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés.
Procédés de nettoyage	: Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants.
Autres informations	: Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: conforme à la réglementation. Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle.
Mesures d'hygiène	: Observer l'hygiène usuelle. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conforme à la réglementation.
Lieu de stockage	: Conforme à la réglementation.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: correctement étiqueté.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

4-méthyl-2-pentanol (108-11-2)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	106 mg/m³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	25 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	169 mg/m³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	40 ppm
France	VME (mg/m³)	100 mg/m³
France	VME (ppm)	25 ppm
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m³)	85 mg/m³
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	20 ppm
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	25 ppm
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	40 ppm
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m³)	106 mg/m³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	25 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m³)	170 mg/m³
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	40 ppm

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	67,5 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	10 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	101,2 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	15 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de protection.

Protection des mains : néoprène. nitriles. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Visqueux.
Couleur	: brun.
Odeur	: Huileux.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	:
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
indice de réfraction	: 1,492
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 63 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique @20°C	: 904 kg/m³
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique @40°C	: 18,91 mm²/s
Viscosité, dynamique @40°C	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: 3,55 mm²/s @100°C
Viscosité Index	: 37
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Autres propriétés : Diméthylsulfoxyde (DMSO) <3%.

: Les données physiques et chimiques dans cette section sont des valeurs typiques pour ce produit et ne sont pas prévues comme caractéristiques de produit.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Conserver à l'écart des: oxydants forts et acides forts.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Cyclohexanone (108-94-1)	
ATE (poussières, brouillard)	1,500 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

4-méthyl-2-pentanol (108-11-2)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Photodégradation dans l'air.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer en centre de traitement agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
R10	Inflammable
R20	Nocif par inhalation
R36	Irritant pour les yeux
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit